

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 14-15 (1863-1864)
Heft: 7

Artikel: Statistique forestière du district de Neuveville
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784362>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Statistique forestière du district de Neuveville.

Les forêts des 5 communes du district de Neuveville se divisent en :

1° Forêts proprement dites 4393 arpents dont
il faut retrancher comme improductifs. 59

Il reste en sol forestier productifs 4334 arp.

2° Pâturages boisés. , 5700 arp.

En séparant du sol boisé le sol
utilisé comme pâturage, on ob-
tient environ 4730 arp.

Il reste en forêt 970 arp.

Total du sol forestier productif. 5304 arp.

Les indications de superficies sont fondées sur des levés géométriques.

Le district de Neuveville compte 4116 habitants et 829 ménages ;
il y a donc par 1000 âmes de population 1288 arp. } de sol fores-
et par ménage 6,4 » } tier productif.

Si nous classons ces forêts suivant les catégories de proprié-
taires, nous avons :

I. Forêts de l'Etat Point.

II. Forêts des communes et de corporations.

A. Forêts communales : 5 com. bourg. 4651 arpents.

B. Forêts de corporations 73 »

C. Forêts appart. à des associations —
4724 arp.

III. Forêts privées 580 »

Total. 5304 arp.

Parmi les forêts privées, 550 arpents sont dispersés sur 2285 arpents de pâturages et 30 arpents seulement croissent en peuplements serrés.

Les forêts de ce district s'étendent de la région de la vigne jusque sur les hauteurs de Chasseral, de 1800' à 5100' d'altitude ; elles couvrent les chaînes du Chasseral, du Spitzberg et des bords du lac de Biemme.

| | | | |
|---------|-------------|----------------------------|--------------|
| Environ | 400 arpents | sont au-dessous de | 2500' |
| » | 3700 | » | 2500-4000' |
| » | 1200 | » | 4000'. |
| » | 200 arpents | sont en plaine. | |
| » | 3500 | sur des pentes de moins de | 25 % |
| » | 1600 | » | plus de 25 % |

Le climat est généralement tempéré ; il est doux dans les localités basses et abritées des communes de Neuveville et de Prêles, et rude dans les stations élevées et découvertes, des communes de Lamboing et de Nods.

Le sous-sol géologique appartient au Jura supérieur (portlandien et corallien) ; quelques formations molassiques ne jouent qu'un rôle tout à fait secondaire.

Le sol végétal est généralement calcaire, superficiel ou de profondeur moyenne ; environ 540 arpents sont sur un sol marneux de profondeur ordinaire ; dans la commune de Nods, 14 arpents d'un sol tourbeux et profond sont occupés par la forêt.

Les circonstances de situation, de climat et de sol combinées indiquent une fertilité moyenne.

Les peuplements se répartissent en :

Peuplements purs :

| | | |
|--------------------------|----------------------|--------------|
| 1. Bois résineux | 1570 arpents. | 30,7 %. |
| 2. Bois feuillus | 270 » | 5,3 %. |
| | Total, 1840 arpents. | <u>36 %.</u> |

Peuplements mélangés :

| | | |
|-----------------------------|----------------------|-------------|
| 3. Bois résineux | 510 arpents. | 10 % |
| 4. Bois feuillus | — | — |
| 5. Résin. et bois feuillus. | 2770 arpents. | 54 % |
| | Total, 3280 arpents. | <u>64 %</u> |

Total des peuplements, 5120 »

Les peuplements purs d'épicéas comprennent 870 arpents, dont 790 dans la commune de Nods ; il y a 630 arpents de peuplements purs de sapins répartis également entre les communes de Diesse, de Lamboing et de Nods, et 67 arpents de pins sans mélange dans la commune de Neuveville.

Les communes de Lamboing, de Nods et de Prêles ont 140 arpents de hêtres purs ; sur 120 arpents de chêne sans mélange,

104 arpents sont dans la commune de Neuveville et 16 sur celle de Prêles.

La commune de Neuveville a seule des massifs de résineux mélangés de quelque étendue : l'épicéa et le sapin y sont en quantité égale ; le pin n'y est que faiblement représenté.

Dans les peuplements mélangés de résineux et de bois feuillus, le hêtre prédomine ; le sapin et l'épicéa viennent ensuite ; le pin, le chêne, l'érable et l'aulne noir ne jouent qu'un rôle secondaire.

Si l'on distribue les essences d'après la superficie qu'elles occupent, on a :

1. Bois résineux :

| | | |
|-----------------|-------------------------|----------------|
| Epicéa. | env. 1830 arp. | 35,8 %. |
| Sapin | » 1580 » | 30,9 %. |
| Pin | » 110 » | 2 %. |
| | <u>Total, 3520 arp.</u> | <u>68,7 %.</u> |

2. Bois feuillus.

| | | |
|------------------------------|-------------------------|----------------|
| Hêtre | env. 1400 arp. | 27,4 %. |
| Chêne. | » 180 » | 3,5 %. |
| Erable, aulne, arbuste, etc. | » 20 » | 0,4 %. |
| | <u>Total, 1600 arp.</u> | <u>31,3 %.</u> |

Total des peuplements, 5120 arpents.

D'après le mode d'aménagement, les forêts se classent comme suit :

| | |
|--------------------------------------|-----------------------|
| Futaies | environ 2810 arpents. |
| Forêts jardinées | » 1524 » |
| Pâturages boisés réduits à | » 970 » |

Total de l'étendue boisée, 5304 arpents.

Dans les communes de Diesse, de Lamboing et de Nods, on suit le système du jardinage ; ce mode d'exploitation et le parcours du bétail nuisent beaucoup au repeuplement et à la prospérité des forêts. Neuveville possède un plan d'aménagement, mais il n'a pas été suivi assez exactement.

La durée d'une révolution varie entre 100 et 150 ans ; en moyenne elle est de 100 ans.

La répartition des peuplements d'après l'âge donne un résultat favorable :

| | | |
|----------------------------|---------------|---------|
| Clairières | 180 arpents. | 3,4 ‰. |
| Peuplements jeunes | 1280 » | 24,1 ‰. |
| Peuplements d'âge moyens. | 1720 » | 32,5 ‰. |
| Peuplements exploitables | 2124 » | 40 ‰. |
| | <hr/> | |
| | 5304 arpents. | |

Les rapports de production se présentent comme suit :

| | Forêts de corporations. | Forêts privées. | Total. |
|-------------------------------|-------------------------|-----------------|---------|
| Le produit normal devrait | | | |
| comporter en moules | 3100 | 320 | 3420 |
| Le produit net est de | 2170 | 220 | 2390 |
| | <hr/> | <hr/> | <hr/> |
| Déficit, | 930 | 100 | 1030 |
| Le matériel normal devrait | | | |
| être de | 176,400 | 10,100 | 186,500 |
| L'existant est de | 149,700 | 12,000 | 161,700 |
| | <hr/> | <hr/> | <hr/> |
| Déficit, | 26,700 | | 24,800 |
| Boni, | | 1900 | |
| | <hr/> | <hr/> | <hr/> |

Dans les forêts de communes et de corporations, le produit actuel est d'environ 30 ‰ au-dessous du produit normal, et les provisions sur pied sont d'environ 15 ‰ au-dessous du matériel normal.

Dans les forêts privées, le produit actuel est d'environ 30 ‰ au-dessous du produit normal; par contre il y a une avance d'environ 19 ‰ dans les provisions.

TRAITEMENT DES JEUNES BOISÉS.

Sans parler des cultures complémentaires qu'il est presque toujours nécessaire d'opérer en divers lieux, tout jeune recru naturel, semis ou plantation, réclame des soins et un abri contre les influences nuisibles des agents extérieurs, s'il doit parvenir un jour à l'état de massif complet, capable de livrer le plus grand produit possible.

Les mesures à prendre pour protéger et soigner les jeunes peuplements, consistent essentiellement dans la défense contre le